REUSSIR l'Anjou agricole

# JUSTIFICATIF DE PARUTION

**Identifiant annonce : 7482114001**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/3640149

Cette annonce a été mise en ligne le **19 novembre 2026** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

COGEP AVOCATS

---

*DIVEALES*
*Société par actions simplifiée en liquidation*
*Au capital de 40.000 euros*
*Siège social : 2, rue des Terres Rouges*
*Brosse, 49700 LOURESSE-ROCHEMENIER*
*Siège de liquidation : 2, rue des Terres Rouges, BROSSE*
*49700 LOURESSE-ROCHEMENIER*
*790 528 103 RCS ANGERS*

## AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 16 novembre 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 novembre 2026 minuit et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Corrélativement, l'Assemblée Générale Extraordinaire a mis fin aux fonctions de
Monsieur Loïc GRASSET en qualité de Président, qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du
01 décembre 2026.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Loïc GRASSET, demeurant 2, rue des Terres Rouges, BROSSE - 49700 LOURESSE-ROCHEMENIER, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif,

acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2, rue des Terres Rouges, BROSSE 49700 LOURESSE-ROCHEMENIER.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'ANGERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.*
*Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**David CANTARERO**
**Directeur de Médialex**

